



## Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 033-213302565-20241211-2024\_1112\_51-DE



L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois de Décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 05/12/2024.

**Conseillers en exercice : 26 – Présents : 19 – Votants : 25.**

**Présents** : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, M. DE ZEN Michel, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, Mme BARBERA Sandra, M. HÉBRARD Roland, M. MARES Alban, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. BORDES Olivier, Mme COSTES ATAFI Christelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme VERT Béatrice, M. CLAVERIE Daniel, M. Luc DELAPORTE.

**Excusés avec pouvoir** : **Monsieur VONTHRON Thibaut** pouvoir à **Monsieur DELAPORTE Luc** – **Madame POLI Nathalie** pouvoir à **Madame Martine VALLIER** – **Monsieur DUMONTIER Nicolas** pouvoir à **Monsieur le Maire** – **Madame LAVEAU RAIGNEAU Virginie** pouvoir à **Madame GARNET Laetitia** – **Madame PARMENON Mélanie** pouvoir à **Madame BARBERA Sandra** – **Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe** pouvoir à **Monsieur MONTFORT Anthony**.

**Excusé** : **Monsieur GONZALEZ Frédéric**.

Madame Laetitia GARNET est désignée secrétaire de séance.

### **2024-1112 - 51 : Demande subvention DETR / DSIL pour la construction d'une Maison Culturelle - Plan de financement – Approbation**

Notre commune progresse au niveau démographique (5 402 habitants), elle souhaite faire évoluer le service culturel aux Ludonnais en proposant un accueil adapté et conçu pour la pratique des activités de notre Ecole Municipale de Musique et des associations culturelles (dessin/broderie/apprentissage de langues).

Aussi, il a été retenu par l'équipe municipale la construction d'un bâtiment sur un terrain appartenant à la commune, afin d'y accueillir les activités citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal peut solliciter une aide financière auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Budget prévisionnel		Plan de financement	
Montant estimatif des travaux HT	1 000 000,00€		
Montant Maitrise d'Œuvre HT	69 500,00€		
<b>Total HT =</b>	<b>1 069 500,00€</b>		
Montant plafond subventionnable DETR	500 000,00€	DETR à hauteur de 35%	175 000,00€
Montant plafond subventionnable DSIL	500 000,00€	DSIL à hauteur de 35%	175 000,00€

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré **à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**,

- **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 au taux de 35%,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **APPROUVE** son inscription au budget en section d'investissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 11 Décembre 2024.

Le Maire,

  
Philippe DUCAMP



La Secrétaire de Séance,

  
Laetitia GARNET